



# FEDERATION CONGOLAISE DE TAEKWONDO

LIGUE DEPARTEMENTAL DE BRAZZAVILLE

## Club SHO-TAE-DO

Ecole Primaire SOPROGI SONACO - Brazzaville

Tél. : (+242) 05 589 53 13 / 05 556 20 57 / 04 059 94 42 / 01 977 44 46

E-mail : [shotaedo@yahoo.fr](mailto:shotaedo@yahoo.fr)

N°...0012./2014



A

Monsieur **Stive Bienvenu NDALLA**  
Président de la Ligue de Taekwondo de Brazzaville  
Brazzaville

**Objet :** Réponse relative aux décisions n°006/LITAEBRA/BED et n°007/LITAEBRA/BED



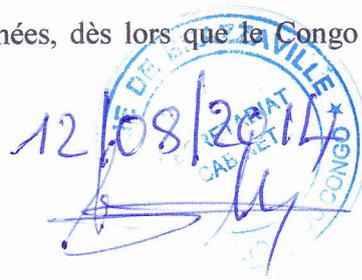
Monsieur le président,

En réponse de vos décisions n°006/LITAEBRA/BED et n°007/LITAEBRA/BED en date du 31 juillet 2014, j'ai le regret de venir, par la présente, porter à votre connaissance que l'inopportunité et l'ineptie formulé par cette dernière, et vu les attributions conformément aux statuts et règlement intérieur de la Fédération Congolaise de TAEKWONDO en ses **articles 6, 28, 30 et 35** lesquels, stipulent que le 1<sup>er</sup> vice-président est le chargé de l'organisation au niveau fédéral. D'où sa qualité légifère l'organisation doublée de la présence de maître **Jean Paul NGASSEMA**, ceinture noire 5<sup>ème</sup> Dan de Taekwondo et, Président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la FECOTAE (C.S.D.G.E) lors de l'examen de passage de Grade tenu le **27 juillet 2014** au **Club SHO-TAE-DO**.

**Ce passage de grade est légitimé et validé conformément aux textes en vigueur de la Fédération.**

A cet effet, je tiens à vous rappeler que la ligue étant sous hiérarchie Fédérale, et vous restez sans ignorer qu'elle ne gère que les clubs et non les ceintures noires fédérales qui ne sont pas de votre compétence.

La Fédération Congolaise de Taekwondo a des instances habileté à pouvoir vous rappeler sans votre accord qu'elle a organisé un passage de grade frauduleusement de la ceinture noire 1<sup>er</sup> Dan à la ceinture noire 7<sup>ème</sup> Dan, présider par un commerçant ouest-africain de nationalité malienne, prétendu 4<sup>ème</sup> Dan, résidant en République du Congo depuis des années, dès lors que le Congo Brazzaville, regorge en son sein des **ceintures noires 5<sup>ème</sup> Dan**.



Monsieur le président, le **Club SHO-TAE-DO** est vraiment gêner de vous faire savoir que la présente décision est très légère car il n'appartient pas au **Club SHO-TAE-DO** de vous signifier que les textes sont toujours d'actualité surtout dans son applicabilité et dans son devoir impérieux d'être un modèle et un référentiel.

Le **Club SHO-TAE-DO** est même surpris qu'il y'ait une disposition relative à sa hiérarchie contre sa propre volonté en apprenant que le **1<sup>er</sup> vice-président**, en la personne de **Maître Jean Alexis MAKAYA ceinture noire 5<sup>ème</sup> Dan** de Taekwondo, est exclu de toutes activités de Taekwondo ainsi que le **président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la FECOTAE**, en la personne de **Maître Jean Paul NGASSEMA ceinture noire 5<sup>ème</sup> Dan** de Taekwondo.

Monsieur le président, le **Club SHO-TAE-DO**, voudrait bien vous signifier que la présente décision lui porte atteinte et vous prie bon gré malgré de ne pas commettre cette maladresse d'effectuer une quelconque descente au sein de leur structure sinon il mettra à votre disposition des Taekwondoistes assujetties face à son agression.

Ce, pourquoi le **Club SHO-TAE-DO** s'empresse de saisir la chambre de conciliation et d'arbitrage du sport en cas de récidive.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments sportifs distingués et dévoués au taekwondo et vous en souhaite bonne réception.

Bonne compréhension

**Ampliations :**

✓ FECOTAE .....	1
DDSEP.....	1
DDPN .....	1
• MJS.....	1
• DGS.....	1
• Comité Olympique .....	1
♀ Ligue .....	6
✕ CCAS.....	1
• Mairie de Brazzaville .....	1
• Mairie de Pointe Noire.....	1
• Intéressé .....	1
Club.....	30
• Les Dépêches .....	1
MNTV.....	1

Fait à Brazzaville, le 07 Aout 2014

*Le Responsable du Club*

**Médie YIMBOU-DIA-NGOMA**

**CN 4<sup>ème</sup> Dan de Taekwondo**

**Certifié de la Fédération Française de Taekwondo**  
**Certifié de la Fédération Mondiale de Taekwondo (KUKKIWON)**  
**Certifié de la Fédération Congolaise de Taekwondo**